



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 15 mars 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Naples, ce 21 février. Enfin, après quinze ans de ministère, le tout puissant général Acton vient d'être disgracié, & il sera remplacé par son ancien rival à la cour, le prince de Caramanica, qui étoit vice-roi des Deux Siciles: on ne fait pas encore qui remplacera ce dernier. Le roi a ses favoris, la reine aussi; ce qu'il y a de certain, c'est que le général Acton a gardé toutes ses pensions & appointemens, qui se montent à trente mille ducats (cent vingt mille livres de France), somme très-considérable pour ce pays. La voix générale attribue la disgrâce du général Acton à l'humiliation que la cour a reçue du vice-amiral Latouche, qui n'a pas fait grande sensation dans le premier moment, mais dont la cour & même tous les habitans de la ville ont été mortifiés.

De Porentruy, ce 8 mars. « Je ne perds pas un instant pour vous faire part du vœu librement émis par les députés de l'Assemblée générale de la Rauracie, ci-devant états de Porentruy, & proclamé à l'instant, à l'unanimité pour la réunion à la Répu-

blique française. Ils viennent de m'envoyer une députation, pour m'annoncer cette bonne nouvelle. Dans le transport de notre joie, je leur ai donné, au nom de la République française, l'accolade fraternelle.

» Ils doivent nommer ce soir trois députés, pour aller à Paris, présenter le vœu de leur commettrons; vous pouvez, si vous le jugez à propos, annoncer officiellement cette nouvelle à la convention. »

De Vienne, ce 20 février. Les dernières nouvelles venues de divers pays annoncent toutes, que l'entier partage de la Pologne entre les trois puissances, l'Autriche, la Prusse & la Russie, a déjà été conclu invariablement, & qu'on est déjà convenu sur les frontières intérieures de ce pays.

De Mayence, ce 28 février. Hier entre deux & trois heures, le prieur de l'abbaye des bénédictins de Saint-Jacobsberg & sept autres ecclésiastiques, parmi lesquels il s'en trouvoit un de 66 ans, & un autre de 80, furent conduits, par un commandement militaire, au-delà du pont du Rhin, & bannis de la ville, au milieu de la foule des citoyens. Ils

étoient accusés d'avoir parlé contre la liberté, l'égalité, l'abolition des privilèges & la haine de la royauté.

De Bruxelles, ce 8 mars. — Proclamation au nom de la République française.

« Les ennemis de la liberté & de l'égalité ont exagéré, avec la plus impudente malveillance, des événemens qui ne peuvent avoir d'autres suites que de réduire, pendant quelques jours, nos armées à une défensive régulière : les commissaires du pouvoir exécutif invitent les bons citoyens à se défendre de ces fausses impressions, & à se confier dans le valeur & dans la puissance de la Nation qui les a affranchis ; mais comme ils sont informés que l'aristocratie profite de ces faux bruits pour préparer un soulèvement général, ils arrêtent ce qui suit :

» Il est ordonné à tous marchands & habitans de cette ville de déposer, dans le jour de la publication de la présente, entre les mains du garde-magasin de l'artillerie de la République, les fusils, sabres, pistolets & autres armes qu'ils pourroient avoir en leur possession, à peine pour les contrevenans d'être traités comme ennemis de la nation française.

» Il est ordonné à tous habitans de déclarer dans les vingt-quatre heures aux administrateurs provisoires, le nom, l'état & le temps de résidence des personnes logées dans leurs demeures.

» La défense de tout attroupement est renouvelée, & sera maintenue avec vigueur.

» En cas d'émeute la ville sera mise à exécution militaire.

» Les personnes & propriétés des citoyens connus par leur civisme, sont sous la sauve-garde de la République française.»

F R A N C E.

D'Avignon, ce 27 février. Dimanche dernier 24, le bataillon du Var qui se rend à Paris, prenant son jour de repos à Avignon, y a fait benir son drapeau. La municipalité a assisté à cette cérémonie. Moureau, procureur de la commune, a prononcé un discours : « Que cette pique, a-t-il dit, qui surmonte ce drapeau, soit enfoncée avec force dans le cœur du premier traître, qui oseroit parler en faveur de la royauté. Le même jour, des querelles se sont élevées au sujet de quelques ganses en ot, entre le bataillon du Var & ceux de l'Aveiron & du Cantal, en garnison dans cette ville. Les

fabres étoient levés, le sang étoit sur le point de couler, la municipalité arrive au lieu des débats Moureau, monte sur un banc : « Citoyens, votre sang ne vous appartient pas ; il appartient tout entier à la patrie. Les tyrans de l'univers frappent à nos portes. Unissons-nous pour les combattre. Tambours, la farandoule. Il se met à la tête, & soldats, officiers du Cantal, du Var & de l'Aveiron, s'em brassent ; les officiers municipaux se mettent de la partie, & la journée se termine par un bal.

De Bordeaux, ce 7 mars. Le prix du pain, augmenté ce matin, a occasionné une rumeur populaire. Un rassemblement considérable s'est porté à la maison commune, pour obtenir la diminution de cette denrée précieuse. Les vitres ont été brisées à coups de pierres ; une femme a reçu un coup de bayonnette, dont elle est morte.

D'une campagne près Bouchain, ce 10 mars. J'habite la campagne, chère Vedette ! & suis un de tes plus zélés lecteurs, ce qui me fait prendre la confiance de venir te demander ce que signifie cette belle étoile qui paroît tous les soirs, au declin du jour, à l'Occident, & qui disparoît vers les dix heures.

Nos payfans font maint commentaires à la vue de cet astre lumineux ; les uns la voyent en forme de croix de Saint-Louis, les autres en couronne, d'autres en fleur de lys ; enfin en mis en guillotine !!!

Moi, je l'ai attentivement examinée & l'ai vue aussi sous plusieurs formes, entr'autres au travers d'un mouchoir de mouffeline ; elle en forme neuf, placées en jeu de quilles.

Comme tu habites la capitale, jadis des arts, & qui renferme encore tant d'astrologues & d'astronomes (sans compter Silvain Bailli) fait nous savoir dans ton intéressant journal, ce qu'on en dit, & ce qu'en pense le groupe de génie qui est au haut de la vignette de ta feuille ; ce faisant, tu obligera un de tes sectateurs. (Ton abonné.)

Rép. Citoyen, le temps est si pluvieux à Paris, depuis plus d'un mois, que je ne crois pas qu'aucun habitant ait vu ce phénomène ; au reste, j'envoie ta lettre à nos savans, & les prie de me donner leur réponse.

Paris. Nos lecteurs attendent de nous sans doute, des détails sur le grand complot qui devoit éclater la nuit du 9 au 10, & qui devoit jeter à bas trente mille têtes. Nous conviendrons que tout cela est si embrouillé qu'on ne fait que croire ; il paroît cependant que les deux cents hommes qui

ont pillié & dévasté chez Fiévé, imprimeur de la Chronique, & chez Gorfus, se sont ensuite rassemblés aux Champs-Élysées, pour se porter par divisions, dans les sections; ils ont député à la commune pour demander de faire sonner le tocsin. Si elle se fût prêtée à ces vues, le massacre commençoit; mais au lieu de favoriser l'insurrection, elle a envoyé ordre à Santerre de dissiper l'attrouplement, & a prévenu toutes les sections de se tenir sur leurs gardes & de faire faire de fortes patrouilles. Tout a échoué, sans cela un premier désordre en eut amené un second, & d'encore en encore, tout Paris se seroit trouvé en insurrection sans savoir pourquoi, comme il arriva au 10 août, où l'on parvint à mettre toute la commune & les sections en agitation. Ce coup manqué, on le défavoue, Marat & Robespierre ont chanté la palinodie, sur tout Marat qui, à chaque instant, à chaque minute tonnoit contre Dumourier, en a pris le parti. Au reste, si le nouveau tribunal révolutionnaire veut réellement poursuivre les auteurs de ce grand complot, peut-être parviendra-t-on à les connoître, sans cela, il est à présumer que tout disparaîtra.

§. Le coup, contre le ministre & les principaux députés de la convention, manqué, on croit que Beurnonville sera réélu ministre de la guerre.

§. La Chronique a reparu aujourd'hui. Fiévé, l'imprimeur, a rendu ainsi compte des ravages qu'on a fait chez lui.

La porte de la maison où je demeure étoit gardée; il étoit défendu aux voisins d'ouvrir la leur, & des sentinelles à chaque bout de la rue empêchoient d'y entrer; on ne peut se dissimuler que l'expédition n'ait été bien conduite. A moi personnellement, on ne me vouloit aucun mal, du moins c'est ce qu'on m'assuroit, le pistolet sur la poitrine, mais la preuve la plus convaincante est qu'il ne m'en est point arrivé, & je ne l'évitois pas; car j'ai pour principe que l'existence ne vaut pas la peine de la défendre. Lié par la nature à des êtres qui ne vivent que par moi, je suis bien obligé de la supporter, mais je pardonne d'avance à celui qui m'en débarassera, & l'effort n'est pas grand. Vous me demandez ce que je faisois pendant qu'on me pillois (je ris maintenant de mon ingénuité) je voulois faire entendre raison à des hommes ou trop bien payés ou trop égarés pour me comprendre. Je leur disois: « Un imprimeur n'est pas plus respectable que l'enfant qui ramasse le chiffon qui doit

faire le papier que j'imprime. Vous voulez vous venger des auteurs, eh! bien, votre but est manqué, car il n'y a rien de commun entre eux & moi vous me ruinez, & cela leur est égal, car demain ils peuvent faire imprimer ailleurs, très souvent je ne lis pas ce qui s'imprime chez moi, & personnellement depuis la révolution je n'ai rien écrit, ni pour, ni contre. » Mes raisons sans doute étoient bonnes, puisqu'on a cessé de briser quand j'ai cessé de parler: il est vrai que tout étoit fini.

§. Les dernières séances des Jacobins ont été fort tumultueuses. Dimanche soir un militaire a fait un discours incendiaire, dans lequel il invitoit la multitude à se porter sur les députés. *Que signifie l'inviolabilité? s'écrioit-il; est-elle donc la sauvegarde du crime? Je mets l'inviolabilité sous mes pieds; il faut frapper.* Ces paroles formidables ont été comme l'éclair qui annonce la tempête; le plus violent tumulte s'est introduit dans l'assemblée; les lumières ont été éteintes; & la nuit n'étoit plus éclairée que par la lueur des sabres levés sur les têtes. Enfin, après une demi-heure passée au milieu de la plus vive agitation, les tribunes & la société se sont partagées en deux sections; l'une s'est portée à la convention; l'autre au club des Cordeliers.

§. On a dénoncé aux Jacobins, que quantité de terres restoit sans être ensemencées. Un membre a proposé de les faire ensemencer toutes au nom de la République; un autre, d'ordonner aux municipalités, sous peine de mort, de les faire ensemencer sous huit jours. Desieux annonce que la Porte-Ottomane a reconnu la République, & qu'on y attend avec impatience l'ambassadeur Semonville, pour déclarer la guerre à la maison d'Autriche. Les Français, ajouta-t-il, domiciliés à Constantinople, ont célébré la fête de la République française & ont planté l'arbre de la liberté. Le peuple a pris beaucoup de part à ces réjouissances, que le grand-seigneur a approuvées en prenant la cocarde nationale (voyez notre feuille d'avant-hier, article Gènes.) Bientôt, ajoute l'orateur, nous apprendrons que le bonnet rouge tient lieu de turban au grand-seigneur.

Suite de la séance du mercredi 13 mars.

Garat, le ministre de la justice, rend compte qu'un particulier est venu chez lui, pendant qu'il étoit au conseil, & a demandé à lui parler; il s'est dit membre du comité de surveillance général établi à la commune, & qu'il étoit chargé de voir

s'il étoit bon patriote; mais ce fou n'a plus reparu. Un des employés des affaires étrangères est venu m'annoncer qu'il venoit des jacobins, qu'on y avoit fait la motion de se diviser en deux bandes, l'une pour se porter à la convention y égorgé les députés qui avoient voté pour Capet, & l'autre pour égorgé les ministres; que cette mesure avoit été fort improuvée, sur-tout par Dubois de Crance, qui a dit qu'on perdoit la République; mais que ces membres très-échauffés avoient été se rendre aux Cordeliers.

Nous délibérâmes, dit Garat, qu'elles mesures nous avions à prendre; il fut proposé de battre la générale, mais on s'y opposa. Nous nous rendîmes près du maire, qui nous fit part de l'arrêté de la commune, & de l'arrêté envoyé aux sections. Nous nous rendîmes aux affaires étrangères, où l'on vint nous dire que les jours de tous les ministres étoient menacés, sur-tout le ministre de la guerre & Clavière. Nous délibérâmes de rester chez nous, sauf Clavière que nous engageâmes à se retirer; mais nous vîmes bientôt que Paris étoit tranquille. . . .

Séance du jeudi 14 mars.

On fait lecture d'une lettre du Dumourier, qui est revenu se mettre à la tête des armées de Valence & de Miranda. Les troupes sont ralliées; il a renforcé les garnisons de Breda, Klunderts & Gerruydenberg. Les sièges de Berg-op-Zoom & de Villenstad se poursuivent; il n'abandonne pas son projet sur la Hollande.

On lit une lettre du ministre de la guerre, qui annonce de nouveaux succès en Italie, p rle de l'expédition sur la Sardaigne; que le contingent de Paris, pour le recrutement, est au complet; s'ils ne partent pas tous, c'est qu'il a été impossible de pouvoir les équiper tous sur-le-champ.

Une députation de la section du Théâtre français se présente à la barre, l'un d'eux fait lecture de l'arrêté que voici.

Extrait des registres des délibérations de la section du Panthéon, du 13 mars 1793, l'an 2. me de la République.

Dans le moment où l'assemblée étoit nombreuse, un citoyen a dit:

Citoyens, on nous menace d'un dictateur; à l'instant l'assemblée se lève toute entière, saisie d'horreur, elle a juré à l'unanimité de poignarder tous dictateurs, protecteurs, tribuns, triumvirs, usurpateurs ou tous autres sous quelque nomination que ce soit qui tendroient à détruire la souveraineté du peuple, & l'assemblée a ajouté qu'ils paroissent? le poignard est aiguisé. L'assemblée arrête de plus que pendant 8 jours le serment sera renouvelé dans son sein, & que le procès-verbal de cette séance sera communiqué à la convention & aux 47 autres sections. (Vifs applaudissemens.)

La convention nationale a décrété l'impression & l'envoi aux 86 départemens & aux armées de cet arrêté.

Un décret organise de nouveau le tribunal criminel du département de Paris.

On procède à l'appel nominal pour la nomination des ministres de l'intérieur & de la guerre. Beurnonville & Garat sont élus à la majorité.

Décrité que les notaires de Paris feront tenus, sous peine de 20 mille livres d'amende, de présenter leurs répertoires depuis le premier janvier 1752, pour être visés & paraphés, de même que les notaires & tabellions des provinces, pour être pareillement cotés & paraphés. L'objet est de découvrir par des compulsoires, les biens appartenans aux émigrés.

Lafource dénonce que le fil de la conspiration qui a pensé éclore à Paris, tient à une trame dont les premiers nœuds ont été tissés à Rennes, Lamballe & Saint-Malo, par les frères du ci-devant roi, & les ci-devant nobles & riches de la province. Burke, Pitt & Grenville sont dans le complot; & c'est au ministre des affaires étrangères qu'on doit la découverte de ces complots.

On rend compte que dans plusieurs villes des départemens on arrête l'effet des recrutemens. On décrète que tous les conspirateurs seront traduits devant le tribunal révolutionnaire, ou jugés par contumace.

Une lettre de Vire annonce que tous les galériens congédiés se rendent à Paris. Cromwel, écrit aux officiers municipaux, employa les bandits pour parvenir au trône.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 2. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.